



27^{ème} édition 2h Ancêtres

COURSE VINTAGE & COURSE EVOLUTION

Samedi 09 août 2025

ORGANISATEUR ASBL DINANT M.C. EVENT

Rue Nestor Bouillon 46 - 5577 Sinsin (B-Belgique) TVA BE 1009.433.369

L'asbl « **Dinant M.C. Event** » organise les **08, 09 et 10 août 2025** une épreuve d'endurance tout terrain. Cette épreuve sera organisée conformément au Code Sportif de la Fédération Internationale Motocycliste (**FIM**), du Code Sportif, ainsi que le code Ethique de la Fédération Motocycliste de Belgique (**FMB**), du présent **règlement**.

L'épreuve internationale d'enduro est inscrite au calendrier **Open de la FIM et FIM Europe** sous les numéros EMN: **36/388** et IMN **490/29**

En prélude à la course des 12 heures de la Chinelle 2025, l'asbl **Dinant M.C. Event**, organise la 27^{ème} édition de l'épreuve **ANCÊTRES**.

0 Historique des changements

Révision	Chapitre Modifiés	Liste des modifications	Raison
15/03/2025	-	-	Création
29/03/2025	12	Mise à jour clauses approbation et validation du règlement	-

1 TABLE DES MATIERES

0	HISTORIQUE DES CHANGEMENTS	1
1	TABLE DES MATIERES.....	2
2	REGLEMENT.....	3
2.1	PRESENTATION.....	3
2.2	PARCOURS.....	3
3	ENGAGEMENT	4
3.1	EQUIPAGE.....	4
3.1.1	<i>Nombre.....</i>	4
3.1.2	<i>Age.....</i>	4
3.2	CATEGORIES.....	4
3.3	LICENCE – DIVERS.....	5
3.4	DROIT D'ENGAGEMENT.....	5
3.5	RESPECT DU REGLEMENT ET NON-RECOURS ENVERS LES ORGANISATEURS.....	6
3.6	ANNULLATION DE L'EPREUVE.....	6
4	ACCES AU SITE – AVANT ET PENDANT LA COURSE.....	6
4.1	WELCOME LOCALISATION.....	6
4.2	PASSAGE OBLIGATOIRE DES PILOTES ET TEAM MANAGER AU WELCOME.....	6
4.3	ACCES AU SITE DE LA COURSE.....	7
4.4	NUMEROTATION ET POSITION DES STANDS.....	7
4.5	ACTIVITE COMMERCIALE, PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES, DEBIT DE BOISSON, CATERING.....	7
4.6	PARKING.....	8
5	MOTOCYCLES ET EQUIPEMENTS.....	8
5.1	CONTROLE TECHNIQUE.....	8
5.2	MOTOS.....	8
5.3	PLAQUES, NUMEROS DE COURSE, PUBLICITE.....	8
5.3.1	<i>PLAQUES ET NUMEROS DE COURSE.....</i>	8
5.3.2	<i>PUBLICITE INDIVIDUELLE (Motocycle et Stand).....</i>	9
5.4	EQUIPEMENT DU PILOTE.....	9
6	ESSAIS ET COURSE – PROCEDURE.....	10
6.1	STANDS.....	10
6.2	ENTRAINEMENTS ET ESSAIS.....	10
6.2.1	<i>MODIFICATION de l'équipage.....</i>	10
6.3	DEPART.....	11
6.3.1	<i>Course Vintage.....</i>	11
6.3.2	<i>Course Evolution.....</i>	11
6.4	COURSE.....	11
6.4.1	<i>PASSAGE dans la voie des stands/Changement de pilotes.....</i>	11
6.5	ACCIDENT ET IMMOBILISATION DU PILOTE ET/OU DE LA MOTO. VALABLE DURANT LES ESSAIS ET LA COURSE.....	12
6.5.1	<i>Coureur blessé sur le parcours hors de son stand.....</i>	12
6.5.2	<i>REPARATIONS en cas de panne hors des stands.....</i>	12
6.6	INFORMATION OBLIGATOIRE A LA DIRECTION DE COURSE.....	12
6.7	ARRET OU SUSPENSION DE LA COURSE.....	12
6.8	ARRIVEE ET FIN DE LA COURSE.....	13
6.8.1	<i>FIN DE COURSE.....</i>	13
6.9	DRAPEAUX ET SIGNAUX.....	13
7	STANDS – GESTION.....	13
7.1	TAPIS ENVIRONNEMENTAL.....	13
7.2	TRAVAUX DE SOUDURE ET SOURCE INTENSE DE CHALEUR.....	13

7.3	EXTINCTEURS.....	14
7.4	SECURITE EN GENERAL.....	14
8	PÉNALITÉS – LISTE NON EXHAUSTIVE.....	14
9	TIMING.....	15
10	CLASSEMENT, RECLAMATIONS, OFFICIELS.....	15
10.1	VINTAGE.....	15
10.2	EVOLUTION.....	15
10.3	RÉSULTATS - REMISE DES RÉCOMPENSES.....	16
10.4	RÉCLAMATIONS.....	16
10.5	OFFICIELS.....	16
11	APPROBATION ET VALIDITE DU REGLEMENT.....	16
12	ORGANISATION ET RESPONSABILITES.....	17
13	ORGANISATEUR.....	17

2 REGLEMENT

2.1 PRESENTATION.

Les courses Ancêtres 2025 auront lieu le Samedi 09 Août 2025, celles-ci se dérouleront à Franchimont-Philippeville (25 km au sud de Charleroi) et se constituent en deux épreuves d'endurance disputées :

- d'une **manche** de 2 heures pour la catégorie Vintage
- d'une **manche** de 2 heures pour la catégorie Evolution

Le nombre d'équipages engagés, pour les Vintage sera limité à cent vingt (**120**).

Le nombre d'équipages engagés, pour les Evolution sera limité à cent trente (**130**).

2.2 PARCOURS.

Le tracé emprunte une partie du parcours des 12 Heures et sera adapté pour les motos « HISTORIQUES ». Le parcours aura une longueur d'approximativement 4500 mètres pour les Vintage et 5500 pour les Evolutions. Ceux-ci seront validés la veille de la course par la Direction de course. Conformément au règlement de la F.M.B : Tout coureur s'écartant de la piste, pour quelque raison que ce soit, devra la reprendre à l'endroit où il l'a quittée sous peine d'exclusion. Uniquement avec l'accord de la Direction de Course, le parcours pourra être modifié avant ou après le départ.

Le circuit pourra être modifié par l'organisateur, avant ou après le départ de l'épreuve (conditions climatiques et nombres d'engagés).

3 ENGAGEMENT

3.1 EQUIPAGE

3.1.1 Nombre

Les équipages seront composés d'un ou deux coureurs et d'une ou de deux moto(s) répondant aux critères de la course pour laquelle l'équipage est inscrit.

Le port d'un équipement cross ou enduro est obligatoire.

3.1.2 Age

Age minimum : 15 ans lors du jour de l'épreuve càd le 09/08/2025

Pour que votre inscription soit complète, vous devez impérativement, pour chaque coureur, fournir une copie de carte d'identité via le formulaire d'inscription du site, soit par mail (secretariat@lachineille.be).

3.2 CATEGORIES.

Les catégories sont définies au regard des années et caractéristiques techniques des motocycles.

2H Vintage :

- Pour 1 ou 2 motos jusqu'aux modèles 1983, pour autant que celles-ci réunissent les conditions suivantes :
 - Système de refroidissement à air
 - Freins à tambours avant et arrière
- Pour 1 ou 2 motos de + de 1983, pour autant que celle-ci réunissent les conditions suivantes :
 - Système de refroidissement à air
 - Freins à tambours avant et arrière
 - Deux amortisseurs à l'arrière.

2H Evolution :

- Pour 1 ou 2 motos jusqu'aux modèles 2000.

Tant en Evo qu'en Vintage, l'organisateur se réserve le droit d'accepter un équipage ayant une moto ne correspondant pas aux critères. Ceux-ci pourraient être acceptés dans la catégorie hors classement. L'âge minimum de 15 ans n'est pas modifiable.

3.3 LICENCE – DIVERS

Chaque coureur devra être détenteur d'une licence :

- Une licence FMB type Belgian endurance cross (BEX), (pas de supplément)

Ou

- Une licence émise par une FMN reconnue par la F.I.M., de type Européenne ou Internationale en cours de validité. (pas de supplément)

Ou

- Une licence FMB csr (course sur route), enduro, motocross, supermotard,
- Les licences : Ampl, Fpcna (blanche) et Vmcf : avec un paiement de 20€ de frais administratifs sur le compte bancaire du Dinant MC Event BE67 7320 7577 0387.

Les coureurs qui ne sont pas en ordre de licence peuvent souscrire une licence "une manifestation" via l'application My FMB BMB/Magelan au tarif de

- 45,00 € pour les résidents en Belgique
- 55,00 € pour les majeurs non-résidents.

Si le participant n'est affilié à aucun club, l'affiliation au club Dinant Moto Club est souhaitée (marque de sympathie au club) au prix de 12,00 €. (à verser sur le compte BE89 7326 4600 4085)

Pour les possesseurs d'une licence étrangère de type Européenne ou Internationale, une autorisation de sortie de territoire de leur FMN devra être jointe au bulletin d'engagement. Dans le cas contraire, ils pourront décider de prendre une licence "une manifestation" soit via l'application My FMB BMB/Magelan. (55,00 € pour les majeurs résidents à l'étranger)

Les licences prises sur place sont majorées de 20€ (frais administratifs)

3.4 DROIT D'ENGAGEMENT.

Afin de limiter l'impact de l'augmentation du prix des licences pilotes, l'organisateur s'engage à ne pas augmenter les tarifs d'engagement par rapport à l'année précédente.

Le droit d'engagement par équipage est fixé à 130 € par équipage et par course.

Le droit d'engagement est réduit à 190€ pour un même équipage qui s'inscrit dans les deux courses (Vintage et Evolution).

Le processus d'engagement se fait en ligne via le site www.lachinelle.be

Les engagements complets devront être en possession de l'organisateur au plus tard le 31 juillet 2025 à 23.59hr.

Les équipages non en ordre d'inscription le 20 juillet 2025, ne seront pas repris sur la liste des engagés au programme officiel de l'épreuve,

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser autant l'inscription d'un équipage que d'un pilote ou un Team Manager sans avoir à se justifier.

3.5 RESPECT DU REGLEMENT ET NON-RECOURS ENVERS LES ORGANISATEURS.

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement, en acceptant toutes les clauses et s'interdisant ainsi tout recours envers les organisateurs.

Les concurrents s'engagent à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par les Codes Sportifs et Ethique FMB et FIM.

Les organisateurs, pour leur part, s'engagent à souscrire une assurance RC ORGANISATEUR auprès de la FMWB.

3.6 ANNULATION DE L'ÉPREUVE.

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons indépendantes à l'organisation (intempéries, calamités, ou autres...), l'organisateur ne remboursera que 50 % de la valeur de l'engagement.

S'il devait y avoir une annulation le jour de l'épreuve, aucun remboursement ne serait effectué.

4 ACCES AU SITE – Avant et pendant la course.

4.1 WELCOME LOCALISATION.

Le WELCOME se situe au 1^{er} étage du terrain de football de SURICE (Rue Curiat, 40 – 5600 SURICE) il sera ouvert uniquement selon les horaires d'ouverture ci-dessous.

4.2 PASSAGE OBLIGATOIRE DES PILOTES et TEAM MANAGER au WELCOME.

Avant toute arrivée et entrée sur l'esplanade de la Chinelle, le passage au Welcome de Surice est OBLIGATOIRE.

Le passage de chaque Pilote et Team Manager au secrétariat WELCOME de Surice est OBLIGATOIRE.

Horaire d'ouverture du WELCOME.

- Jeudi 07 août 2025 de 13h00 à 20h00
- Vendredi 08 août 2025 de 09h00 à 20h00
- Samedi 09 août 2025 de de 06h30 à 07h30

Le passage obligatoire au secrétariat est destiné à :

- Contrôle de la licence et de la carte d'identité de chaque pilote et de la pose du bracelet.
- Contrôle de la carte d'identité du Team Manager et de la pose du bracelet.
- Remise des autocollants (numéros et publicitaires) à apposer sur les motos.
- Remise des Pass d'accès véhicules.

**l'équipage recevra un nombre de PASS Parking/Stand équivalent au nombre de Pilotes engagés.
Ces documents sont uniques et ne peuvent être copiés ou transmis frauduleusement.
Une sanction peut être appliquée à l'équipage volontairement fautif.**

Tout accompagnant des coureurs devra être en possession du bracelet de droit d'entrée. Ils seront en vente au WELCOME ainsi qu'aux points de caisses. Lors du passage au WELCOME, il sera remis 1 bracelet pour chaque coureur inscrit, les autocollants de numéros # à apposer sur chaque moto, un bracelet Team Manager et un bracelet pour le mécano de l'équipage.

4.3 ACCES AU SITE DE LA COURSE.

Sans Pass d'accès les véhicules se verront interdire l'accès au site de la Chinelle.

Lors du passage au WELCOME, il sera remis 1 bracelet par coureur inscrit, les autocollants de numéros # à apposer sur chaque moto.

Il est de l'autorité du Team Manager et de la responsabilité de l'équipage de veiller à ce que les accompagnants soient en ordre du bracelet d'entrée.

Il ne sera pas possible d'accéder au site de la Chinelle sans être en ordre de PASS véhicule, preuve d'inscription et bracelet pour chaque accompagnant. SEUL l'organisateur gère les accès aux différents parkings.

AUCUNE DÉROGATION NE SERA ACCEPTÉE veuillez donc à vous mettre en ordre avant d'arriver sur le site.

Les véhicules qui ne seront pas munis de PASS Véhicule devront se rendre dans le parking public (gratuit)

4.4 NUMEROTATION et Position des stands.

L'attribution du numéro de course et de stand sera clôturée le 31 juillet 2025.

Les numéros de course sont défini par l'ordre des inscriptions et paiements.

L'ordre de départ est défini dans l'ordre des résultats lors de la séance chrono.

4.5 ACTIVITE COMMERCIALE, PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES, DEBIT DE BOISSON, CATERING.

La moindre initiative devra faire l'objet d'une DEMANDE ÉCRITE auprès du secrétariat d'organisation pour le 01/07/2025 au plus tard.

Ces initiatives doivent avoir un rapport direct avec la course.

TOUTES OPERATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES, activité commerciale ET/OU RESTAURATION devront être sollicitées auprès de l'organisateur (infos@lachineille.be) avant le 01/07/2025 au plus tard (date limite qui ne pourra être soumise à aucun délai ni dérogation). NON RESPECT : MISE HORS COURSE DE L'ÉQUIPAGE.

Les organisations de débit(s) de boissons par système à pression (Beer-Cooler, Pompe à bière, etc...) sont absolument proscrites. Toute infraction constatée sur le site de la Chinelle entraînera la mise hors course immédiate de l'équipage occupant le stand incriminé par l'infraction.

Catering: Tout traiteur sera refusé sur le site. Nous entendons par traiteur les entreprises agréées venant avec des cuisines temporaires et remorque frigo. Aucune exception ne sera tolérée par l'organisateur.

4.6 PARKING

UN SEUL VÉHICULE PAR COUREUR INSCRIT MUNI D'UN AUTOCOLLANT « LAISSEZ-PASSER »

Chaque véhicule dans le parking Ancêtres devra avoir son autocollant pare prise ainsi que le formulaire dûment complété posé sur le tableau de bord et à vue.

5 MOTOCYCLES et EQUIPEMENTS

Les équipements et les motos seront contrôlés par les Commissaires responsables de cette épreuve qui délivreront un permis de départ pour chaque moto admise. Tout coureur non conforme se verra interdire de départ. Ne seront admises au départ que les motos respectant les spécifications ci-dessous :

- MOTO TYPE CROSS OU ENDURO
- Les spécifications reprises au chapitre 3.2 CATEGORIES.

→ DIRT BIKE ET PIT BIKE **INTERDIT**

5.1 CONTROLE TECHNIQUE

Les motocycles seront inspectés par les délégués du Collège Technique de la FMB qui délivreront un permis de départ pour chaque motocycle admis. Aucune modification technique ne pourra être portée au motocycle après validation du CT.

Le contrôle technique se déroulera sur le site de la Chinelle (lieu précis à définir) :

- Le Vendredi 8 août 2025 de 19h00 à 21h00.
- Le Samedi 9 août 2025 de 07h00 à 08h30.

Lors de ce contrôle technique, les éléments suivants seront à minima contrôlés :

- Les freins
- Les roulement de roue
- L'état des boules de levier de vitesse
- **La présence d'une protection de pignon de sortie de boite**

5.2 MOTOS

Le coureur devra prévoir de mettre son numéro sur la moto. Le numéro sera fournis par l'organisation au secrétariat.

Les pneus cross ou enduro seront autorisés. Les motos devront avoir un aspect proche de l'origine. Elles devront respecter la cylindrée maximale et l'aspect des machines originales. Les motos « répliques » modifiées ou reconstruites seront admises. Le coureur présentant ce type de moto devra apporter la preuve formelle que ces modifications étaient contemporaines de l'année du modèle de la moto.

5.3 PLAQUES, NUMEROS DE COURSE, PUBLICITE.

5.3.1 PLAQUES ET NUMEROS DE COURSE.

Les motocycles seront munis d'un disque numéro frontale de dimensions réglementaires pour les courses moto tout terrain.

L'autocollant portant le numéro de course sera distribué par l'organisation.

Cet autocollant est à apposer sur le disque frontal. La publicité de l'organisateur doit rester bien visible

Cet autocollant doit être apposé complet, laissé sous les aspects originaux et ne pourra pas être découpé de plus qu'une coupe de cutter si une nécessité technique l'impose uniquement.

Une découpe de l'autocollant est autorisée, afin que cet autocollant soit apposé dans les dimensions maximale du disque frontal. néanmoins, les publicités de l'organisateur devront rester bien visibles.

Les officiels possèdent l'autorité d'évaluer et de valider ou non cette numérotation sur le disque frontal. En cas de perte (ou remplacement) de ce disque frontal, le Team Manager à l'obligation de le signaler volontairement et sans retard à la direction de course. En cas de non-respect une sanction peut être appliquée à l'équipage.

Aucune moto est autorisée à rouler sur le circuit de la course sans les autocollants numéros et les publicités de l'organisateur.

5.3.2 PUBLICITE INDIVIDUELLE (Motocycle et Stand).

Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs motocycles, sur eux-mêmes et dans le stand, pour autant que celle-ci :

- Soit autorisée par les lois nationales
- Ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes
- N'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques, numéros de compétition, dossards, jambes de fourche et autres endroits réservés par l'organisation
- Ne soit pas des firmes ou produits concurrents aux annonceurs officiels de l'épreuve.

Si la publicité du concurrent empiète sur les endroits réservés à l'organisateur, l'équipage sera interdit de départ.

5.4 EQUIPEMENT DU PILOTE.

Lors du Contrôle Technique, chaque concurrent devra présenter son (ses)casque(s).

Durant la présence sur la piste chaque pilote devra porter,

- **Une tenue complète d'enduriste ou de crossman**, porter **un casque d'un modèle agréé ECE 22/05 ou 22/06 P et une protection dorsale homologuée Pectorale : norme EN 14021, ou 1621-3.**
- **Une Dorsale : norme EN 1621-2,**
- **Un Gilet intégral (pectorale EN 14021 ou 1621-3 et dorsale 1621-2 intégrées)**
- Les casques ouverts (jet) sont interdits.
- Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire.

L'appréciation de la qualité de la tenue du pilote et de la numérotation correcte est laissée aux officiels. Le cas échéant le pilote pourrait être soit interdit de départ, soit durant les essais et/ou la course arrêté en sortie de stands ou arrêté au drapeau noir.

Les écrans de lunettes jetables « dit Tear Off » ainsi que TOUT SYSTEME 'Tear Off' SONT INTERDIT.

Toute protection jetable devant les phares sont INTERDITES

Tout système supplémentaire, non intégré de manière homologuée par les constructeurs d'équipements, seront interdits, étant visé, de manière non-exhaustives, les système de vidéo tels que caméras.

6 ESSAIS ET COURSE – PROCEDURE.

6.1 STANDS.

L'accès aux stands sera autorisé uniquement aux équipages munis des documents administratifs (REÇUS AU SECRÉTARIAT) .

Les bracelets des coureurs seront placés uniquement après contrôle et validation de la licence. Il ne sera PAS possible d'accéder au site SANS ces documents !

Par facilité pour l'accès au parking, nous instaurons un code couleur pour les véhicules des équipages "HISTORIQUES".

1 pass véhicule par pilote est prévu pour le parking des coureurs VINTAGE et EVO.

Un emplacement sera prévu dans la zone stand pour le changement de coureur, le tapis environnemental, que vous devez apporter, est obligatoire, sur lequel devront s'effectuer impérativement toutes réparations et ravitaillements. Le ravitaillement des motos se fera obligatoirement dans les stands (**et non au parking pilotes**).

6.2 ENTRAINEMENTS et ESSAIS.

Les entrainements font partie intégrante du règlement de la course, toutes les règles concernant la course sont applicable aux entrainements.

Une séances d'entraînement est prévue par course (voir timing organisation), c'est-à-dire :

- 1 Séance pour les Vintage de 45 minutes
- 1 Séance pour les Evolution de 45 minutes

Chaque coureur devra réaliser a minima 1 tour complet du circuit durant la séance d'entrainements.

Une séance d'essais chronométrés, destinés à déterminer l'ordre de départ et prévue durant ces entrainements, sur l'entièreté de la durée de la séance, soit 45 minutes.

Durant les entrainements, le motocycle doit correspondre à l'état dans lequel il a été admis par le contrôle technique.

Le port de l'équipement complet du pilote, du numéro de course et du casque validé par le contrôle technique sont obligatoires.

Seule la moto disposant du transpondeur est autorisée sur la piste.

6.2.1 MODIFICATION de l'équipage.

Tout changement dans la composition d'un équipage devra être approuvé par les organisateurs et le directeur de course, après contrôle des licences et avant les entrainements et pour autant que l'ensemble de l'équipage aie parcouru au moins 1 tour lors de ces entrainements.

6.3 DEPART.

6.3.1 Course Vintage

Pour la course des VINTAGE, le départ se fera au drapeau, moteur en MARCHE avec le coureur sur la machine.

6.3.2 Course Evolution

Pour la course des Evolutions, le départ se fera au drapeau, style Le Mans, moteur à L'ARRÊT avec la moto appuyée tenue par un coureur ou un assistant, le coureur se trouvant de l'autre côté de la piste. Le coureur qui prend le départ mettra un genou à terre.

6.4 COURSE.

La course se déroule en une manche pour chaque catégorie, c'est-à-dire :

- d'une **manche** de 2 heures pour la catégorie Vintage
- d'une **manche** de 2 heures pour la catégorie Evolution

Les numéros de course sont défini par l'ordre des inscriptions et paiements.

L'ordre de départ est défini sur les résultats lors de la séance chrono.

6.4.1 PASSAGE dans la voie des stands/Changement de pilotes.

Lors de la course, les règles suivantes s'appliquent.

Tant pour les EVO que les VINTAGE, chaque équipage devra obligatoirement effectuer 2 passages au stand. Des contrôles spécifiques seront effectués. 1 passage non effectué = 1 tour de pénalité. Pour les ravitaillements, prévoir 1 extincteur (modèle de la voiture suffisant) et le tapis environnemental.

6.4.1.1 RAVITAILLEMENT DE CARBURANT DANS LES STANDS.

Toutes les interventions sur le motorcycle devront être effectuées intégralement dans le stand, sans déborder sur la voie des stands.

Le ravitaillement en carburant devra se faire obligatoirement dans le stand et moteur arrêté (exception Chapitre : « Panne de carburant sur le circuit »).

Tout système de ravitaillement en carburant 'à, ou sous pression' ou Derrick est interdit.

6.5 ACCIDENT et IMMOBILISATION du pilote et/ou de la moto. Valable durant les essais et la course.

6.5.1 Coureur blessé sur le parcours hors de son stand.

Le coureur ayant été blessé et immobilisé (ou incapable de poursuivre sa course) sur le circuit pourra être remplacé par un coéquipier à l'endroit où précis où l'accident s'est produit.

Le remplacement d'un pilote blessé sur le parcours par un coéquipier ne pourra se faire toujours qu'après l'information du Team Manager à la direction de course et après l'acceptation du directeur de course.

6.5.2 REPARATIONS en cas de panne hors des stands.

Dans le cas où le motorcycle tombe en panne mécanique sur le circuit, seul le pilote peut effectuer une réparation. Il ne peut bénéficier d'aucune aide extérieure autre que la fourniture des pièces et outils utiles. La moto devra être rangée à l'extérieur des banderoles en bordure de piste et ne devra présenter aucun danger pour les autres concurrents.

6.6 INFORMATION Obligatoire à la Direction de Course.

Dans tous les cas de pannes / dépannage / accident avec remplacement de pilote sur la piste mentionnée ou non ci-dessus, le Team Manager a l'obligation d'informer spontanément et sans retard la direction de course de l'endroit exact de la panne/accident, de la technique utilisée pour dépanner et/ou ramener la moto dans le stand, ainsi que de la nature de la panne/accident.

Si le Team Manager n'informe pas la direction de course spontanément et sans retard, **ou si l'information donnée ne reflète volontairement pas la réalité**, une sanction peut être appliquée à l'équipage.

6.7 ARRÊT ou SUSPENSION de la course.

En cas de nécessité, le directeur de course pourra interrompre la course de manière momentanée ou définitive. Seul le directeur de course possède cette autorité.

En cas d'interruption de l'épreuve, la course sera arrêtée au drapeau rouge et les motos en piste seront placées au parc fermé.

Toutes les machines arrêtées aux stands devront rejoindre le parc fermé le plus rapidement possible, le travail sur le motorcycle dans le stand est interdit, si ce travail est déjà en cours, l'équipe respectera un ARRÊT ABSOLU de tout travail supplémentaire et de tout ravitaillement et devra informer la direction de course.

Le parc fermé est sous contrôle du Collège Technique FMB : aucun travail, ni ravitaillement n'y est autorisé : non-respect = 1 tour de pénalité.

Si un nouveau départ peut être donné, la grille de départ sera constituée sur la base du classement établi à la fin du tour précédant celui de l'interruption. La procédure du second départ sera identique au 1^{er} départ, à l'exception que les motorcycles quitteront le Parc Fermé (et non la sortie de la voie des stands) en direction de la ligne de départ. Comme lors du 1^{er} départ, ni travail, ni ravitaillement ne sont autorisés sur la moto.

Si le directeur de course juge qu'un autre départ ne peut être donné, le classement sera établi sur base du classement à la fin du tour précédant celui de l'interruption.

6.8 ARRIVEE et fin de la course.

6.8.1 FIN DE COURSE

La direction de course pourra renseigner les concurrents lorsqu'ils n'auront plus qu'un seul tour à couvrir. Le drapeau à damiers sera abaissé au passage du 1er équipage classé après 2 heures de course accomplie. Tout équipage passant la ligne d'arrivée 30 minutes après l'arrivée de la moto de l'équipage vainqueur ne verra pas son dernier tour comptabilisé.

6.9 DRAPEAUX et Signaux.

Les drapeaux et signaux utilisés par les officiels matérialise la communication envers les pilotes, ceux-ci sont tenus de respecter ces signaux. Le non-respect des drapeaux et signaux représente une forme grave de non-respect du règlement, pouvant aller jusqu'à l'exclusion immédiate et sans préavis d'un équipage. Les concurrents devront se conformer aux directives des commissaires de piste et de stands. Le non-respect des injonctions des commissaires entraînera un rapport auprès de la direction de course qui décidera des sanctions appropriées.

Drapeau et Signaux	Signification
Drapeau Vert	Circuit libre
Drapeau rouge	Arrêt de la course immédiat (Retour Calmement au parc fermé par le parcours)
Drapeau noir et panneau numéro du coureur	Arrêt immédiat pour le coureur en question.
Drapeau jaune fixe	Danger, pilotez prudemment en ayant la possibilité de s'arrêter immédiatement, interdiction de dépasser et de sauter.
Drapeau jaune agité	Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, interdiction de dépasser et de sauter.
Drapeau blanc	Danger, véhicule d'intervention/secours sur la piste. Ce drapeau est présenté en complément du drapeau jaune agité
Drapeau blanc avec croix rouge	Danger, du personnel médical est présent sur la piste, Ce drapeau est présenté en complément du drapeau jaune agité
Drapeau à damier noir et blanc	Fin de la séance / manche / course

7 STANDS – GESTION.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES STANDS (pénalité de 2 tours).

7.1 TAPIS ENVIRONNEMENTAL.

L'entièreté du sol sous l'espace de travail sous la moto devra être formé d'un tapis environnemental adéquat ayant une capacité à retenir tout liquide ou poudre utilisée dans un stand de course. L'organisation et les officiels possèdent l'autorité à déterminer si le tapis environnemental posé dans le stand est suffisant. Sans la présence d'un tapis environnemental valable l'équipage sera exclus de la compétition

7.2 TRAVAUX DE SOUDURE ET SOURCE INTENSE DE CHALEUR.

Les travaux de soudures seront effectuées dans un endroit mis spécialement à la disposition des concurrents. Les soudures effectuées à l'intérieur des stands entraîneront la mise hors course de l'équipe fautive. Les sources de chaleur intense, tel que notamment, briquets, cigarettes, canons à chaleur, appareils à

flamme vive (réchaud à gaz), ou tout appareil ou outils générant un risque de départ d'incendie ou d'explosion est interdit dans les stands.

Il est du devoir de chaque Team Manager de veiller scrupuleusement à ce point sécuritaire, les officiels, organisateurs, policiers, pompiers possèdent l'autorité à légiférer ces points dans chaque stand ainsi que sur l'entièreté du site de l'événement.

7.3 Extincteurs

Chaque équipage engagé devra être en possession d'un extincteur dans le stand (un de voiture suffit).

Cet extincteur devra être présent dans le stand, depuis le début du 1er essai jusqu'à la fin de la course, sous peine de mise hors course de l'équipage. Tout équipage ne pouvant présenter un extincteur conforme et en règle ne sera pas admis au départ.

7.4 SECURITE EN GENERAL.

Chaque participant (pilotes, mécaniciens, Team Manager, aidants, ...) à l'évènement est tenu de se soumettre aux injonctions de la Direction de course, des officiels, des commissaires de piste, des marshals, de l'organisateur, des forces de l'ordre, des pompiers.

Les minimotos, pit bikes, quads, ... à propulsion thermique ou électrique sont interdits d'usage sur le site de La Chinelle, sauf par dérogation de l'organisation ou de la direction de course.

L'utilisation de DRONES est strictement interdite durant toute la durée de l'évènement et sur l'ensemble du site, sauf dérogation de l'organisation.

Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une flamme ou source de chaleur vive dans les stands. Tout système supplémentaire, non intégré de manière homologuée par les constructeurs d'équipements, seront interdits, étant visé, de manière non-exhaustives, les système de vidéo tels que caméras.

8 PÉNALITÉS – Liste non exhaustive

- Ravitaillement moteur en marche -1ère infraction (2TOURS) -2^{ème} infraction (EXCLUSION)
- Personne présente dans le stand sans bracelet 1ère infraction 1 TOUR, 2^{ème} infraction (EXCLUSION)
- Ravitaillement en dehors de l'endroit prévu : EXCLUSION
- RAVITAILLEMENT SANS TAPIS ENVIRONNEMENTAL : 1 TOUR
- Réparation importante en dehors de l'endroit prévu (autre personne que le coureur) ou sur la ligne de départ: 1 TOUR
- Anticipation au départ du coup de fusil : 1 TOUR
- Emprunter la piste en sens inverse : EXCLUSION Conduite dangereuse : EXCLUSION
- Ramener la moto au stand, en la sortant du circuit (chemin le plus court sans emprunter la piste) : 2 TOURS
- Fumer ou utiliser une flamme ou source de chaleur vive dans les stands : EXCLUSION

9 TIMING.

Vendredi 08 août 2025

- **19h30-21h30** : Contrôle Technique sur le site de la Chinelle

Samedi 09 août 2025

- **07H00 – 08H30**: Contrôle Technique sur le site de la Chinelle
- **08H00 - 08H45** : Essais Vintage
- **10H00 - 10H45** : Essais Evolution
- **11H00 - 13H00** : Course Vintage
- **17H15 - 19H15** : Course Evolution
- **20H30: Remise des prix Vintage et Evolution**

10 CLASSEMENT, RECLAMATIONS, OFFICIELS.

Le classement sera établi au nombre de tours effectués et au temps par tour.
Les classements seront établis de la manière suivante

10.1 VINTAGE

Pour les équipages roulant en DUO, un classement distinct sera prévu selon l'âge du pilote le plus jeune de l'équipage.

- Classement scratch
- Moins de 35 ans accompli le jour de l'épreuve
- 35 ans et moins de 60 ans (le jour de l'épreuve)
- 60 ans et plus
- Parent et enfant

Pour les équipages roulant en SOLO, un classement distinct sera prévu

- Classement scratch

10.2 EVOLUTION

Pour les équipages roulant en DUO, un classement distinct sera prévu selon l'âge du pilote le plus jeune de l'équipage.

- Classement scratch
- Parent et enfant

Pour les équipages roulant en SOLO, un classement distinct sera prévu

- Classement scratch

Les résultats officiels seront affichés 15 minutes après la fin de l'épreuve, au secrétariat de l'organisation.

10.3 RÉSULTATS - REMISE DES RÉCOMPENSES.

Après une demi-heure d'affichage des résultats officiels et sauf réclamation ou rectification éventuelle, les résultats sont officiels.

La remise des récompenses se fera vers 20h30 pour toutes les catégories après officialisation des résultats

Par respect pour les sponsors, les spectateurs et le bénévoles, les pilotes récompensés s'engagent à être présent sur le podium.

10.4 RÉCLAMATIONS.

Les réclamations éventuelles devront être déposées par un coureur participant à l'épreuve ou son Team Manager. Toute réclamation doit être déposée selon le modèle du code sportif de la FMB, par écrit dans les mains du directeur de course dans les délais fixés ci-après accompagnée d'une caution de 115,00€, remboursée au réclamant si sa réclamation s'avère fondée par le jury de l'épreuve.

Les réclamations concernant la conformité des machines ou le classement devront être déposées dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats de l'épreuve. Les réclamations collectives ne seront pas acceptées.

Toute attitude provocatrice, menaçante, malveillante ou irrespectueuse envers un officiel, un commissaire, un marshal, la direction de course, l'organisateur, les forces de l'ordre et/ou les services de secours peut être punie d'une pénalité à l'équipage en question.

10.5 OFFICIELS

- COMMISSION SPORTIVE : délégué FMB Directeur de Course : René Sprumont
- COMMISSION TECHNIQUE : délégué FMB
- COMMISSION DE CHRONOMÉTRAGE : RIS Timing
- SERVICE DE SECOURS : A définir
- MÉDECIN RESPONSABLE: A définir

11 APPROBATION et VALIDITE DU REGLEMENT

Le comité organisateur pourra apporter des changements à ce règlement en concertation avec le directeur de course. Un ou des addendum(s) pourront y être annexé.

Chaque changement éventuel sera publié sur le site de la Chinelle et ne sera d'application qu'à partir de ce moment-là (www.lachinelle.be et sur la page Facebook de la course).

L'organisateur et la direction de course, sont les deux instances principales de l'organisation de cet événement. L'autorité et le pouvoir de décision envers toute personne, pilote, team manager ou autre participant divers leurs appartient entièrement.

Dernière modification : 29/03/2025

12 ORGANISATION et RESPONSABILITES

L'organisateur prend les dispositions et assurances nécessaires afin que l'épreuve se déroule au mieux. Néanmoins, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incidents / accidents découlant d'un acte ou une conduite frauduleuse.

Il est donc de la responsabilité de chaque équipage, au travers du Team Manager, de s'assurer que l'ensemble des règles en vigueur soient respectées.

Un exemple (non exhaustif), le pilote conduisant la moto de l'équipage, doit absolument être un des pilotes renseignés lors de l'inscription.

13 ORGANISATEUR

ORGANISATEUR ASBL DINANT M.C. EVENT

Rue Nestor Bouillon 46 - 5577 Sinsin (B-Belgique) TVA BE 1009.433.369

